

| le savoir vivant |



JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

Mercredi 2 septembre 2020
8 h 15 - 16 h 45

UNIL – Chamberonne
Bâtiment Anthropole
Salle 1031

Finance d'inscription

Sur le campus de l'UNIL

Membre du Club CEDIDAC: CHF 380

Prix public: CHF 460

Webinaire

Membre du Club CEDIDAC: CHF 320

Prix public: CHF 400

Inscriptions en ligne

unil.ch/cedidac

UNIL | Université de Lausanne
CEDIDAC



PROGRAMME

Organisation : professeurs Hansjörg Peter et Edgar Philippin

8 h 15

Accueil des participants et distribution de la documentation

9 h

Mots de bienvenue et introduction

La mainlevée de l'opposition

9 h 15

Introduction générale

Olivier Hari, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel

Mainlevée provisoire; mainlevée définitive; procédure; action; for; titre de mainlevée; arrêt du Tribunal fédéral; rédaction de conclusions

10 h

La mainlevée provisoire, en particulier pour les contrats bilatéraux

Stéphane Abbet, Dr en droit, doyen du Tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice

Vente; bail; crédit; leasing; travail; mandat et courtage; entreprise; assurance; contrats de droit public; exception d'inexécution; garantie en raison des défauts; compensation; prescription

10 h 45

Pause

11 h 15

Le pangolin ébranle la LP

Anouk Neuenschwander, présidente au Tribunal d'arrondissement de la Côte, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne

Ajournement de faillite; avis de surendettement; crédits et cautionnements solidaires; épidémie; fêtes; notification des actes de poursuite sans reçu; restitution de délai; sursis concordataire; sursis COVID-19; suspension des poursuites; vente aux enchères en ligne

12 h

Repas

01010101
01010101





Thèmes particuliers

- 14 h** **Art. 8a al. 3 lit. d, art. 73, art. 85a LP: premières expériences avec les nouvelles dispositions**
- Philippe Germann, préposé à l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully
- L'avant et l'après l'art 8a al. 3. lit. d. LP; par quels moyens une poursuite peut-elle être radiée – annulée – non communiquée?*
-
- 14 h 45** **Cédula hypothécaire de registre et titre de mainlevée**
- Bénédict Foëx, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- Cédula hypothécaire de registre; utilisation en garantie fiduciaire; créance cédulaire; créance de base; dénonciation au remboursement; titre de mainlevée*
-
- 15 h 30** **Pause**
-
- 16 h** **Développements récents du droit des poursuites et des faillites: législation et jurisprudence**
- Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne
-
- 16 h 45** **Clôture du colloque**

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférenciers. Celles-ci sont à adresser par e-mail à l'adresse cedidac@unil.ch en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateurs auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Unil

UNIL | Université de Lausanne

CEDIDAC